

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE
relative à la
Demande de permis de construire une centrale photovoltaïque au sol par la SA URBA 238
et à la
Déclaration de projet s’y rapportant pour mise en compatibilité du plan local d’urbanisme
au lieu-dit *la Gourgue du Pêtre*, commune de MONTPON-MÉNESTÉROL (24700)

PROCÈS-VERBAL DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

INTRODUCTION.

L’enquête publique unique, relative conjointement :

– à la **demande de permis de construire une centrale photovoltaïque au sol** sur la commune de MONTPON-MÉNESTÉROL (24700), lieu-dit *la Gourgue du Pêtre*, déposée par la SA URBA 238, filiale de la SA URBASOLAR (75, allée Wilhelm Roentgen – 34961 MONTPELLIER) ;
– et à la **déclaration de projet s’y rapportant pour la mise en compatibilité du plan local d’urbanisme** communal, présentée par la Communauté de communes Isle-Double-Landais (CCIDL), s’est déroulée du 11 octobre au 10 novembre 2021, ces deux dates incluses, conformément à l’arrêté n° BE 2021-09-01 en date du 13 septembre 2021 du préfet de la Dordogne.

Le siège de l’enquête était fixé à la mairie de MONTPON-MÉNESTÉROL.

Durant ce délai, le dossier concernant les deux volets de l’enquête était accessible au public :

– sur le site internet de la préfecture de la Dordogne (www.dordogne.gouv.fr), rubrique « *Politiques publiques/Environnement/Participation du public/Enquêtes publiques* », entre autres possibilités via un poste informatique en libre accès à la mairie de MONTPON-MÉNESTÉROL aux heures habituelles d’ouverture de ses bureaux ;

– sur support papier à la mairie de MONTPON-MÉNESTÉROL (secrétariat des services techniques), aux mêmes heures.

Le public pouvait émettre des observations pendant toute la durée de l’enquête par les voies suivantes :

– par courrier électronique, du 11 octobre (9 heures) au 10 novembre 2021 (17 heures), à l’adresse suivante : « *pref-ep-2021-urba-montpon@gouv.fr* » ;

– par courrier postal adressé à la mairie de MONTPON-MÉNESTÉROL, à l’attention du commissaire enquêteur ;

– par observations écrites déposées sur un registre d’enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, accessible au secrétariat des services techniques de la mairie dans les mêmes conditions et aux mêmes heures que le dossier papier ;

– par observations écrites ou orales présentées au commissaire enquêteur, enregistrées sur le registre d’enquête, à l’occasion de cinq permanences effectuées en mairie de MONTPON-MÉNESTÉROL.

La publicité de l’enquête a été réalisée conformément à la réglementation :

– par la parution préalable d’un avis d’enquête dans le quotidien *Sud-Ouest* le 10/09/2021 et l’hebdomadaire *Réussir le Périgord* le 24/09/2021 ;

– par le renouvellement de ces parutions dans *Sud-Ouest* et *Réussir le Périgord* le 15/10/2021 ;

- par l’affichage de l’arrêté préfectoral en mairie de MONTPON-MÉNESTÉROL, pendant toute la durée de l’enquête ;
- par la mise en place le long de voies publiques, pendant cette même durée, de quatre affiches de l’avis d’enquête au format A2, sur fond jaune, dont deux aux abords immédiats du site d’installation de la centrale et deux sur les principaux itinéraires d’accès.

En dépit de cela, **la participation du public a été quasiment inexistante : seules deux observations ont été reçues** dans les délais prescrits.

De ce fait, après la brève présentation de celles-ci, le présent procès-verbal se résumera aux questions posées par le commissaire enquêteur aux maîtres d’ouvrage, (URBA 238 et CCIDL) en vue de compléter ou préciser les informations fournies par le dossier.

1. OBSERVATIONS DU PUBLIC.

Les deux observations reçues sont reprises intégralement ci-après.

Une observation a été portée sur le **registre d’enquête**.
Elle est **favorable au projet** :

M. F. SALAT : « *Totalement favorable pour le projet.* »

Une observation a été reçue par **courrier électronique**.
Elle est également **favorable au projet** :

M. Gérard ROLLIN, chef de service commercial éolien et solaire dans l’entreprise **Colas France** (Paris) : « *Notre société, spécialisée dans les travaux de terrassement, plateformes et réseaux, emploie près de 200 personnes dans le département de la Dordogne. Une part importante de notre activité est liée au développement des énergies renouvelables dans ce département. C’est pourquoi, en tant qu’employeur et entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutien plein et entier à ce projet. Il pourrait mobiliser 6 personnes pendant 3 mois environ.* »

Aucun courrier postal n’a été réceptionné ; aucune visite ou demande d’information n’a été faite en mairie pendant toute la durée de l’enquête ; enfin, aucun contact n’a été pris lors des permanences du commissaire enquêteur.

2. QUESTIONS POSÉES PAR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR.

Par anticipation, des questions ont été soumises, au fil de l’enquête, conjointement aux maîtres d’ouvrage (URBASOLAR pour le volet « *autorisation de construire* » ; CCIDL pour le volet « *mise en compatibilité du PLU* »), au moyen de deux demandes d’information adressées les 20/10/2021 et 29/10/2021.

URBASOLAR y a répondu par trois courriels, respectivement les 28/10, 05/11 et 08/11/2021.

Ces demandes et les réponses déjà fournies par URBASOLAR à leur suite sont annexées au présent procès-verbal, accompagnées d’éventuelles demandes complémentaires du commissaire enquêteur.

Les maîtres d'ouvrage sont invités à y apporter toutes les précisions qu'ils jugeraient utiles de faire, ainsi que les réponses aux demandes complémentaires exprimées.

***NB** : Les tableaux ci-dessous récapitulent l'état des questions posées, celui des réponses déjà apportées, et les compléments d'information demandés dans les annexes 1 et 2 du PV.*

Légende :

Vert : réponse apportée par le MO **Brun** : compléments demandés par le CE **Blanc** : pas de réponse

ANNEXE 1 : Demande d'informations n° 1 du 20/10/2021			
Questions	Thèmes	Réponses URBA	Réponses CCIDL
1	Facteur de charge de l'installation	Réponse à compléter : précisions réclamées sur la détermination du ratio de production	
2	Remise en état des lieux après exploitation	Réponse apportée	
3	Rentabilité économique du projet	Réponse à compléter : précisions réclamées sur les données réglementaires de tarification	
4	Maîtrise foncière	Réponse apportée	

ANNEXE 2 : Demande d'informations n° 2 du 29/10/2021			
Questions	Thèmes	Réponses URBA	Réponses CCIDL
1	Maintenance / surveillance du dispositif	Réponse apportée	
2	Effets sonores & champs électromagnétiques	Réponse apportée	
3	Diagnostic d'archéologie préventive	Réponse apportée	

Remis le :
A :

Le 15 novembre 2021
Le commissaire enquêteur,
Alain LESPINASSE

